



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1330
10 juin 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. MATHIEU SIMO CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil
de tutelle)

SIMO Mathieu :
ONE KAMERUN
BAMENDA KAMERUN UNDER BRITISH
administration West Africa

PETITION

à Monsieur le Secrétaire général de l'ONU, New-York (USA)

Monsieur,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute magistrature en dépit des événements cinématographiques des gouvernements Anglais et Français qui se divisent en période suivantes : le 25 mai 1955 qui fut le massacre des milliers des Kamerunais, le 25 Décembre 1956 sous la protection de la loi-cadre lors des destructions des régions Sanaga-Maritime, Bamileké, Mungo et Wouri ou les nombreux patriotes avaient trouvé la mort, le 2 au 3 juin 1957 qui furent l'arrestation des 13 Kamerunais et exilés au Soudan le 29 juillet 1957 et le 27 octobre 1957 qui fut le massacre adieu des patriotes à Batcham^{1/} par Djautice Etienne chef dudit village et de partout dans le territoire lors de prise de fonction Mr. André-Marie Mbida et Samuel Kaham.

Je demande la libération immédiate des patriotes Fotso Joseph^{2/}, Fongang Mathieu^{2/}, Kamto Donar^{2/}, Kamdem Justin^{2/}, Tanda John^{2/} et Tesso David récemment arrêtés et détenus dans le géôle colonialiste de province de Bamenda depuis le 7 Mars 1958.

^{1/} L'incident de Batcham est mentionné au T/PET.5/1325.

^{2/} L'arrestation et la détention de ces cinq personnes fait l'objet du T/PET.4/151.

Demande la libération de tous les détenus politiques au Kamerun Oriental et particulièrement de chef populaire à Baham Arêté le 22 Novembre 1956 et mis en séquestration en politique a Yaoundé.

Demande la proclamation de l'Unification et l'Indépendance immédiates du Kamerun par le concours de la prochaine mission de visite devant se rendre au territoire.

Demande la proclamation d'une amnistie inconditionnelle, ceci implique la libération immédiate de tous les détenus politiques au Kamerun, la cessation de poursuites arbitraires, lancées contre les Nationalistes, la cessation de la guerre dans les régions Bamiléké et Sanaga-Maritime, le rattachement des 13 dirigeants des trois mouvements Nationalistes exilés au Soudan le 29 juillet 1957.

Proteste avec force contre la perquisition effectuée aux domiciles des Etudiants de l'Afrique Noire en France et la dissolution de l'U.G.E.M.A. par le gouvernement Français.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général et membres ma haute considération et de ma sympathie anticipée.

Fait à Bamenda, le 7 mai 1958

(signé) illisible
